

3.1 – Accompagner les publics vulnérables dans la transition écologique

FICHE-ACTION
20

PERMETTRE UN ACCÈS DE TOUS AUX BESOINS ESSENTIELS ET ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ

Ambition

Objectifs stratégiques

Permettre l'accès aux ressources et services essentiels à l'ensemble des habitants, en garantissant un égal accès aux droits et en démultipliant les points d'entrée.

Mettre à profit les actions écologiques développées sur le territoire bayonnais comme levier pour réduire la vulnérabilité et la précarité des habitants.

Objectif opérationnel

Faciliter et simplifier les démarches des usagers en créant 8 guichets uniques supplémentaires (= points d'accueil social).

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION
CCAS

PARTENAIRES INTERNES
Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES
CIAS Pays Basque, MVC, Service Départemental de la Solidarité et de l'Insertion, institutions à vocation sociale, associations



Éléments DE CONTEXTE

La transition écologique est porteuse d'un esprit de justice sociale, qui vise à répartir les efforts et à venir en aide aux plus vulnérables et fragiles, pour lesquels elle est encore trop souvent loin d'être une priorité. Il s'agit de répondre aux besoins essentiels en même temps que de limiter les consommations superflues aux impacts environnementaux néfastes.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) porte, aux côtés des institutions publiques et privées, la politique d'action sociale de la Ville de Bayonne. Il adapte ses services aux besoins de la population qu'il accompagne, afin de répondre aux nouvelles formes de précarité ou de dépendance. Il propose à cet égard de nombreuses actions allant de la gestion de l'épicerie socio-éducative, au développement du micro-crédit, en passant par la garantie d'un hébergement de qualité en EHPAD ou en résidence autonomie, un accompagnement budgétaire proposé aux habitants avec un point conseil budget, la sous-location de logements à destination des bénéficiaires du RSA, la création d'une dizaine de places d'hébergement durable

pour accueillir des personnes à la rue, la création d'un Pôle social pour rassembler le Point Accueil Jour de Bayonne, la Table du Soir et une bagagerie pour les personnes sans domicile, la mobilisation de volontaires auprès des personnes âgées isolées à domicile dans le cadre de la démarche nationale MonaLisa, la participation à la politique de l'eau du territoire, en étant partie prenante du dispositif de tarification éco-solaire de l'eau potable, et en mettant à disposition des systèmes de réducteurs d'eau pour les logements. Le CCAS participe aussi au Programme de Réussite Éducative, dont l'ambition est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement, il pilote la mise en œuvre des Ateliers Santé Ville (ASV) dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux droits de santé, et il a ouvert trois cyber-bases pour l'initiation à Internet et aux outils du numérique, notamment à travers des ateliers d'initiation informatique ou en accès libre.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Créé en 2019, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays basque porte la double ambition de développement social du territoire et de gestion de services à la population pour les questions relatives à l'autonomie et à la précarité. En appui de ses missions, le CIAS anime depuis 2020 l'Observatoire des Précarités, un outil partagé pour accompagner les institutions, élus et partenaires du territoire dans la définition de leurs orientations. La première édition de 2022 a été consacrée à la grande précarité au regard de l'hébergement.

Le Plan Climat Pays Basque prévoit un accompagnement sur le volet habitat et énergie via la création d'une Plateforme de Rénovation Énergétique et un projet de Maison de l'Habitat et de l'Énergie visant à réunir en un même lieu physique les équipes chargées d'animer les dispositifs d'amélioration de l'habitat et les publics concernés (action 3.1 du PCAET).

Par un dispositif de la politique de la ville, le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises), la Communauté Pays Basque fédère les entreprises et acteurs économiques souhaitant s'engager envers les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège du REP (Réseau d'Éducation Prioritaire), pour former en favorisant l'accès à l'alternance, pour recruter de manière non-discriminatoire, et pour acheter de manière plus responsable et inclusive.

Descriptif DE L'ACTION

Cette action vise à préserver l'action du CCAS en faveur des publics précaires et situations de fragilité. La Ville, qui souhaite ne laisser aucun habitant « sur le bord de la route », identifie, dans un contexte de transition écologique et solidaire, les défis suivants :

1 — Mobiliser les ressources du territoire pour l'accès aux droits fondamentaux

Il s'agit ici de prévenir et d'accompagner la précarité énergétique, alimentaire, liée à la mobilité et à la santé en permettant l'accès de tous aux besoins et services essentiels et en facilitant l'accès aux droits.

Il est alors essentiel de donner de la visibilité aux aides disponibles par l'ensemble des ménages et aux accompagnements disponibles, pour faire disparaître le non-recours : communication proactive sur l'existant, formation des acteurs, actualisation du support « guide » et création de 8 nouveaux guichets uniques en s'appuyant sur les structures de proximité pour faciliter les démarches des usagers.

Il sera envisageable de qualifier des « ambassadeurs des droits fondamentaux », délivrant une réponse adaptée et personnalisée, et en capacité de donner une information et une médiation sur les droits citoyens, d'aider dans les démarches administratives pour y accéder, et orienter le cas échéant vers l'institution, le travailleur social compétent : mobilité, santé, aides en matière énergétique, tarifs de consommation des ménages, culture...

En matière de mobilité et d'accessibilité, la pertinence d'un service d'accompagnement et de transport à la demande vers les services essentiels sera étudiée.

2 — Accompagner l'inclusion numérique

L'objectif est ici aussi de faciliter l'exercice des droits fondamentaux en s'adaptant au développement du « tout numérique », qui peut être un frein pour les publics empêchés, dans le prolongement de la stratégie départementale lancée en 2017, avec l'objectif de « favoriser l'autonomie numérique des usagers, notamment les plus éloignés, pour un meilleur accès aux droits et une meilleure insertion sociale et professionnelle ».

L'objectif est d'accompagner vers la maîtrise des compétences numériques essentielles, voire d'envisager une aide à l'équipement des familles (dotation, via un partenariat avec Emmaüs Connect ?).

En structurant et développant les points numériques pour constituer un réseau : les cyberbases municipales, les centres sociaux, CSW (commission de promotion des droits des femmes), CCAS, Point Conseil Budget..., seront les têtes de pont du réseau, en étant les points d'entrée pour les habitants.

Coûts

La mise en œuvre de cette action est réalisée à budget constant.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de guichets uniques ouverts

D'IMPACT :

- Nombre de personnes accompagnées et/ou orientées, dans une logique d'accès aux droits

